

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 03 OCTOBRE 2019

DELIBERATION N°2019.00364

INTERET METROPOLITAIN ET LANCEMENT DE L'OPERATION NOUVELLE PATINOIRE

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 27 septembre 2019

Nombre de membres en exercice : 112
Nombre de présents : 72
Nombre de pouvoirs : 18
Nombre de voix : 90

M. Gérard TARDY ne prend pas part au vote

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, M. Henri BOUTHEON, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Jean-Claude CHARVIN, Mme Viviane COGNASSE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Paul CORRIERAS, M. Charles DALLARA, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Frédéric DURAND, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON représenté par M. Jean-Luc BASSON, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, Mme Laurence JUBAN, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Olivier LONGEON, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Christiane RIVIERE, M. Marc ROSIER, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Monique ROVERA, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Alain VERCHERAND, Mme Anne-Françoise VIALLO, M. Enzo VIVIANI, Mme Catherine ZADRA

Pouvoirs :

M. Jean-Pierre BERGER donne pouvoir à M. Daniel JACQUEMET,
Mme Nora BERROUKECHE donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
M. Lionel BOUCHER donne pouvoir à Mme Anne-Françoise VIALLO,

Le 16 octobre 2019

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20191003-D20190036410

DATE D'AFFICHAGE :20191016

Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Marie-Eve GOUTELLE,
Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION donne pouvoir à M. Luc FRANCOIS,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à Mme Marie-Christine THIVANT,
Mme Christiane JODAR donne pouvoir à M. Jean-Noël CORNUT,
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY,
M. Claude LIOGIER donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Yves PARTRAT donne pouvoir à Mme Sylvie FAYOLLE,
Mme Fabienne PERRIN donne pouvoir à M. Alain SCHNEIDER,
Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO donne pouvoir à Mme Brigitte MASSON,
M. Jean-Claude SCHALK donne pouvoir à Mme Christiane RIVIERE,
M. Stéphane VALETTE donne pouvoir à Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
M. Georges ZIEGLER donne pouvoir à M. Paul CELLE

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Gabriel DE PEYRECAVE,
M. Gilles ESTABLE, Mme Annick FAY, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE,
M. Christian FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. André FRIEDENBERG,
Mme Annie GREGOIRE, Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Corinne L'HARMET-ODIN,
M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, Mme Pascale MARRON, Mme Stéphanie MOREAU,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Marc SARDAT, M. Lionel SAUGUES,
M. Joseph SOTTON, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Daniel TORGUES

Secrétaire de Séance :

Mme Sylvie FAYOLLE

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 03 OCTOBRE 2019

INTERET METROPOLITAIN ET LANCEMENT DE L'OPERATION NOUVELLE PATINOIRE

En matière de sports de glace, la ville de Saint-Etienne dispose d'une patinoire (construite en 1984) qui accueille sur une période restreinte de 6 mois, 50 000 usagers essentiellement métropolitains dont environ 30 000 personnes individuelles (60 % de non-résidents stéphanois). C'est aussi un lieu de pratique scolaire pour plus de 700 enfants (Villars, La Tour-en-Jarez et Saint-Etienne) chaque année afin de développer et faire connaître ce sport.

L'absence d'équipement suffisant et adapté aux besoins d'une Métropole, ainsi que l'obsolescence de la patinoire actuelle ne permettent pas d'accueillir dans de bonnes conditions, d'une part une pratique sportive régulière (associative et scolaire) et d'autre part une pratique ludique ouverte à tous. De plus, l'association des Sports de Glaces stéphanois est en grande attente d'un nouvel équipement sur le territoire considéré comme carencé en la matière, pour assurer les cours et les pratiques amateurs déportés ponctuellement sur Lyon et Roanne.

C'est pourquoi, il a été envisagé la création d'une nouvelle patinoire permettant de répondre à l'absence d'équipement de sport de Glace adapté, et de permettre à de nouveaux usagers de la fréquenter.

Le pré-programme d'opération, qui sera confirmé par une étude de programmation plus fine, intègrerait les éléments synthétiques suivants :

- une piste principale homologuée aux dimensions standards,
- une piste ludique,
- des annexes « spectateurs », des annexes « sportifs », et des annexes « dépôts et locaux techniques »,
- des aménagements extérieurs,
- du mobilier et des équipements.

L'étude de définition menée a conduit à identifier, après l'étude de plusieurs lieux d'implantation, un positionnement, 12 rue du Colonel Marey. Il apparaît comme le meilleur consensus, avec une très bonne accessibilité en TC et aussi en VL, en se situant à proximité immédiate de la plateforme multimodale de transports du quartier Châteaureux comprenant un parking Relais. Ce foncier est propriété de l'EPASE et de la SNCF.

Le coût d'opération est estimé à environ 22 M€, dans le cadre d'un calendrier de réalisation portant la mise en service de la nouvelle patinoire courant 2024. Les recettes principales de l'opération seraient constituées de subventions de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de l'Agence nationale du Sport, aujourd'hui sollicitées respectivement à hauteur de 10 M€ et 3,2 M€. Le Département de la Loire est également sollicité.

Les études ultérieures devront permettre d'établir précisément la programmation pour la construction de la nouvelle patinoire en répondant à des critères quantitatifs, qualitatifs, fonctionnels et financiers. Elles permettront aussi d'identifier les modes de réalisation et d'exploitation de l'ouvrage (montage de type loi MOP ou par le biais d'un marché public global de performance concernant la conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance du bâtiment) ainsi que le mode de gestion le plus adapté.

Conformément à l'article L.5215-20 du code général des collectivités territoriales, l'intérêt Métropolitain est déterminé par délibération du Conseil Métropolitain, à la majorité des deux tiers de ses membres.

Il est rappelé que par délibération en date du 16 décembre 2000, le Conseil de Communauté a défini la notion de l'intérêt communautaire en particulier en ce qui concerne la compétence optionnelle sur les équipements sportifs et culturels. Cette notion d'intérêt communautaire avait été fondée sur 3 critères :

- rareté de l'équipement (notion d'unicité) à l'échelle de la Métropole de par la qualité ou la spécificité des installations,
- notoriété,
- niveau des manifestations permis par l'équipement.

Dans le cadre de la définition de l'intérêt métropolitain pour la construction, l'aménagement, l'entretien et le fonctionnement d'équipement culturels et sportif, le Conseil Métropolitain du 03 octobre est appelé à se prononcer sur la reconduction de ces critères.

La création d'une nouvelle patinoire à Saint Etienne, en remplacement de celle devenue vieillissante et permettant l'accueil de pratiques et de manifestations liées aux sports de glace de haut niveau, répond parfaitement à cette définition.

En effet il n'existe aucun équipement de même nature dans un rayon de 60 km : absence d'équipement au sud de la Loire et en Haute Loire. De plus, la patinoire de Roanne, dotée d'une simple piste fréquemment utilisée pour les matchs de Hockey ne permet pas d'offrir une offre continue aux usagers du Nord de la Loire.

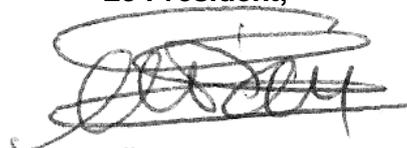
Cet équipement permettra de plus la pratique ludique et l'accueil de scolaires au bénéfice de toute la métropole.

Il est donc proposé de déclarer cet équipement d'intérêt métropolitain. Saint-Etienne Métropole assurera la maîtrise d'ouvrage des études à venir sur cet équipement.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré, approuve l'éligibilité à l'intérêt métropolitain de la nouvelle patinoire de Saint-Etienne.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité avec 10 abstentions.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU